



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02 / 08 / 2024

Dossier complet le : 02 / 08 / 2024

N° d'enregistrement : 2024-8197

1 Intitulé du projet

Requalification urbaine des espaces publics de la Cité Declercq à Oignies dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SPL DE L'ARTOIS

Raison sociale

SPL DE L'ARTOIS

N° SIRET

9 1 3 8 4 6 2 3 4 0 0 0 1 5

Type de société (SA, SCI...)

SA à conseil d'administration

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

Nom

BOUDRY

☐ Monsieur

Prénom(s)

Valentine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b) IOTA : 2.1.5.0	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est égal à 6,4 hectares Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : Régime Déclaratif

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La requalification urbaine de la Cité Declercq à Oignies s'inscrit dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Les travaux sont projetés à partir de 2025. Ils concernent uniquement l'espace public de la cité.

Ces travaux comprennent les éléments suivants :

- La reprise des voiries ;
- Les réseaux aériens à enfouir ;
- Le remplacement d'éclairages publics ;
- La réalisation d'espaces paysagers en voirie ;
- La perméabilisation des sols à travers une gestion des eaux pluviales en infiltration ;
- Une place centrale d'événements de quartier à structurer ;
- La lecture des parcours résidentiels ;

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont :

- La définition des enjeux à l'échelle globale de la cité qui comporte près de 394 logements ;
- L'amélioration de l'image de la cité au sein de la commune ;
- Le désenclavement de la cité et son insertion dans la trame urbaine ;
- La définition des modes d'animation, de réinsertion et de réappropriation de la cité par ses habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux concernent les éléments suivants :

- Désimperméabilisation des stationnements, cheminements et trottoirs
- Plantations de massifs arborés et arbustifs
- Engazonnement
- Enfouissement des réseaux aériens
- Installation de système de gestion des eaux pluviales par infiltration
- Déplacement de l'arrêt de bus situé rue des Pensées vers la rue Samuel Goulet

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois les travaux de requalification achevés, les nouveaux aménagements seront entretenus.

De plus seront renforcés :

- les déplacements doux
- l'usage du bus par déplacement de l'arrêt de bus rue des Pensées pour le situer rue Samuel Goulet dans de meilleures conditions.

Une description du projet et un plan de masse sont joints en annexes supplémentaires. A noter que le projet est en phase AVP, le plan et les surfaces caractéristiques sont donc amenés à évoluer en phase PRO.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Le projet fera l'objet d'un permis d'aménager en raison de la présence de monument historique en périmètre de site. Le projet de requalification des espaces publics a été conçu et adapté en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France et la mission bassin minier, et a reçu une validation lors du comité des financeurs en leur présence.

Le projet fera l'objet d'une demande de dérogation espèce protégée pour l'espèce végétale *Ophrys apifera* présente sur le site d'étude. La demande concerne la transplantation de moins de 10 plants vers un milieu propice situé au croisement de la rue des Pensées et de la rue Samuel Goulet, où l'espèce est présente (au sein de la cité). Le dossier est prévu d'être déposé pour instruction au 4ème trimestre 2024.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette de l'opération = espaces publics de la cité	64 310 m ²
Désimperméabilisation prévue au stade AVP	16 734 m ²
Gain en surface perméable au stade AVP	8 968 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Remarque : travaux de requalification d'une cité minière construite entre 1933 et 1969

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Patrimoine mondial de l'UNESCO : « Paysage et ensemble miniers des fosses n°9-9 bis et n°10 » Périmètre de protection d'un monument historique : Ancienne fosse Declerc - Combez n° 9-9bis
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les zones perméables de l'espace public ont fait l'objet d'une caractérisation de zone humide sur critères pédologiques et botaniques : L'étude a conclu à l'absence de zone humide en raison de l'origine anthropique des sols
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prévention du risque d'inondation (PPRi) de Oignies
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le plus proche : Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (FR3100504) : 4 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Augmentation de l'infiltration des eaux pluviales sur les espaces publics = impacts positifs sur les masses d'eau
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Excavation des sols et de certains revêtements de sols pour remplacement = impact faible sur les ressources
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de matériaux de revêtements Apport de terres végétales
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Pas d'impact sur les ressources naturelles

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas d'impact sur les ressources disponibles Impacts positifs sur les canalisations eau potable et assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	- Destruction des pelouses et préservation des arbres présents : impact faible - Transplantation de plants d'Ophrys apifera (protégée en NPDC) vers un site d'accueil propice de la cité Declercq - Perturbations temporaires des espèces faunistiques : impact faible - Diversification des habitats, des végétations, augmentation de l'offre d'habitat de nidification et des ressources : impact positif
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Diminution du risque d'inondation : désimperméabilisation, gestion des eaux pluviales = impact positif
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Phase travaux : perturbation des accès et circulations au sein de la cité = impact modéré car temporaire Phase post-travaux : Changement des sens de circulations ; Sécurisation de l'espace piéton ; Optimisation des stationnements ; Facilitation de l'accès aux usages ; sécurisation de l'arrêt de bus déplacé = impacts positifs sur les déplacements
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit des engins de chantier = impact faible car site déjà bruyant en raison de la proximité avec l'A1
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Emissions sonores de l'autoroute A1
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations issues de l'activité des engins de chantier, en phase travaux = impact modéré
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions de GES et polluants atmosphérique provenant des engins de chantier, uniquement en phase travaux = impact faible sur les habitants de la cité Pas de rejets après la phase travaux
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Rejet d'eaux pluviales des espaces publics
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Dans le milieu naturel : sols

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Excavation de terres et matériaux de revêtements gérés hors site = impact faible
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Prise en compte de l'intérêt patrimonial de la cité et association de l'ABF assurant l'absence d'impacts sur le bâti, le patrimoine et le paysage
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Impacts positifs à l'échelle locale : - L'amélioration de l'image de la cité au sein de la commune ; - Le désenclavement de la cité et son insertion dans la trame urbaine ; - Mise en place d'animation, de réinsertion et de réappropriation de la cité par ses habitants ; - Le développement des liaisons douces sécurisées

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

- Absence de rejet dans le milieu naturel
- Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu
- Adaptation des horaires des travaux (en journalier)
- Adapter le calendrier des travaux à la sensibilité des espèces

Mesures de réduction :

- Respect des normes pollution atmosphérique des engins
- Limitations des transports longues distances
- Recyclage des déchets de chantier
- Dispositif de limitation des nuisances envers les habitants
- Limiter le risque d'introduction d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

Eviter la destruction de l'Ophrys abeille : Tansplantation des plants vers un site propice.

Mesures en faveur de l'environnement : plantations d'espèces indigènes, conservation des arbres présents.

Les mesures sont décrites dans l'annexe supplémentaire n°3 jointe au dossier.

La préservation du patrimoine bâti, culturel et des paysages sera assuré par l'association de l'Architecte des Bâtiments de France au projet. L'ABF n'a émis aucune remarque lors de la validation du projet en comité des financeurs.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une analyse de l'état initial de l'environnement a mis en évidence les enjeux dominants de la cité Declercq. Cette étude permet une prise en compte de tous les aspects de l'environnement dans la conception du projet. Les objectifs majeurs de ce projet sont d'améliorer la qualité environnementale de la cité, les impacts pressentis sont donc majoritairement positifs sur les milieux physique, humain, paysager et naturel. Les éventuels impacts négatifs pourront être largement évités et réduits par les mesures décrites au paragraphe 6.5.

Les impacts du projet sur le volet "Eau" seront évalués dans le dossier de Déclaration Loi sur l'eau.

Considérant ces éléments, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe supplémentaire 1.1 : Description du projet Annexe supplémentaire 1.2 : Plan de masse	☒
2	Annexe supplémentaire 2.1. : Analyse de l'Etat initial de l'environnement de la Cité Declercq Annexe supplémentaire 2.2. : Etude zone humide sur critères pédologiques et botaniques	☒
3	Annexe supplémentaire 3 : Mesures destinées à éviter et réduire les impacts potentiels du projet sur l'environnement	☒
4	Annexe supplémentaire 4 : Etude historique, documentaire, mémorielle et de vulnérabilité des lieux	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

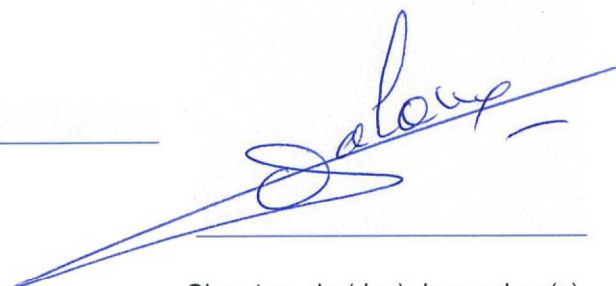
Nom LALOUX

Prénom Olivier

Qualité du signataire Directeur Adjoint

À Lievin

Fait le 07/08/2024



Signature du (des) demandeur(s)

SPL DE L'ARTOIS
CS 60149 - 62803 LIEVIN Cedex
APE 7111Z - RCS ARRAS 22B00940
SIREN 913 846 234
Tél. 03.21.44.85.00